

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 17 (1925)
Heft: 6

Rubrik: Dans les fédérations suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans l'industrie du coton ne sont englobées que 7 maisons avec 1987 ouvriers, dans l'industrie de la soie 9 maisons avec 2133 ouvriers et dans l'industrie de la laine une maison avec 43 ouvriers. Il est évident que cette documentation est trop restreinte pour exclure des écarts importants. Aussi, nous admettons qu'il importe davantage à l'office du travail de déterminer en général la tendance de fluctuation des salaires que d'établir le degré d'augmentation ou de réduction de salaire. Mais même dans ce cas, il serait désirable d'avoir une base de documentation plus générale. Des données obtenues pour 444 exploitations avec 50,703 ouvriers, il résulte une augmentation de salaire pour 2503 ouvriers et une diminution de salaire pour 34. Le nombre des maisons notifiant leurs modifications de salaire, qui était de 18 dans le dernier trimestre, a passé à 37. De celles-ci, 36 annoncèrent une augmentation et 1 une réduction de salaire. Néanmoins, il y aurait lieu de contrôler dans quelle mesure les indications faites par les patrons correspondent à la réalité.



Dans les fédérations suisses

Cartel syndical neuchâtelois. Le rapport d'activité pour l'exercice de 1924 constate avec satisfaction que la recrudescence d'activité que l'on avait espérée l'an dernier à pareille époque s'est réalisée partiellement. Si la crise économique, qui sévissait depuis 1920, a pris fin, la situation actuelle laisse entrevoir encore beaucoup de difficultés jusqu'à ce que l'équilibre économique rompu il y a 10 ans, soit rétabli. Le mouvement syndical reprend de la vie, la lutte contre la vie chère réveille les énergies endormies.

Le comité s'est réuni cinq fois et son bureau six fois. Les principales questions traitées furent le cours de vacances, le Premier Mai, l'assistance-chômage, la loi sur la formation professionnelle, la grève des tailleur, la propagande, etc. Une grande attention a été vouée comme par le passé aux travaux de la Chambre cantonale du commerce, de l'industrie et du travail, ainsi qu'à l'application des lois cantonales de protection ouvrière.

Cartel syndical de Zurich. Le rapport pour 1924 de cette organisation comprend pas moins de 68 pages.

Après avoir indiqué la composition des comités du cartel, le rapport réserve un chapitre à la belle campagne engagée en vue de la votation du 17 février 1924. Le travail réalisé à cette occasion par le cartel a beaucoup contribué au brillant résultat obtenu dans la ville et dans le canton de Zurich. Le sacrifice consenti par les ouvriers doit être mentionné tout particulièrement puisqu'ils souscrivirent 16,000 fr. en faveur de la campagne à mener dans la canton. L'œuvre en faveur de la classe ouvrière affamée d'Allemagne produisit 21,839 francs.

Des rapports spéciaux sont consacrés au chômage et à l'assurance-chômage. Les caisses syndicales de Zurich versèrent dans cette ville 196,460 fr. au total en secours de chômage. La ville alloua une subvention de 15% sur les secours reconnus par elle. Comme les suppléments de secours ne sont pas reconnus, la somme sur laquelle la subvention fut appliquée se monta à 125,875 francs. La subvention versée par la caisse communale fut de 18,881 fr. Un chapitre est consacré dans le rapport aux mouvements de salaire. La souscription en faveur des ouvriers lock-outés de Neumühle atteignit 114,650 fr.

Le cartel comprenait en 1924 27 sections, chiffre égal à celui de l'année précédente. Les effectifs d'en-

semble augmentèrent de 12,935 à 14,325 membres. Cette augmentation est due surtout à la rentrée de la section de la fédération des ouvriers sur métaux et horlogers; d'autres sections enregistrent une belle avance. Le bureau de renseignements juridiques donna 14,660 renseignements; des personnes qui les sollicitèrent, 45% étaient syndiquées et 55% non syndiquées. La bibliothèque centrale prêta durant cet exercice 25,418 livres.

Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation. La grève des ouvriers des transports à Zurich a pris une tournure singulière. Les conditions de salaire de cette catégorie d'ouvriers avaient été réglées une première fois en 1919 au moyen d'un contrat. Mais les efforts réactionnaires faits pendant la crise économique qui suivit, eurent pour effet d'amoindrir la situation des ouvriers en cause. Depuis le printemps 1924, ils ne sont plus au bénéfice d'un contrat.

Au printemps 1925, ces ouvriers demandèrent la conclusion d'un contrat de travail et présentèrent des revendications au sujet du salaire, des vacances, etc. Des pourparlers eurent lieu. Les patrons mirent toute leur habileté à traîner la chose en longueur. Ils croyaient la grève impossible. Cependant les ouvriers des transports votèrent la grève le 29 mars, dans une assemblée très bien fréquentée. Le 30 et le 31 mars, le travail fut suspendu. Les ouvriers firent preuve à cette occasion d'une solidarité réjouissante et d'une ardeur combattive exemplaire. Cette attitude leur procura d'ailleurs un certain succès. La proposition transactionnelle de l'office de conciliation fut sensiblement améliorée par de notables concessions des patrons. Les voituriers se déclarèrent en principe d'accord avec la conclusion d'un contrat pour les trois villes de Bâle, Berne et Zurich. En ce qui concerne le travail supplémentaire, la proposition faite par les ouvriers fut acceptée. A la place des deux jours de vacances par année octroyés jusqu'à présent il en fut accordé quatre après la deuxième année, cinq après la troisième année, six après la quatrième année et après la dixième année, neuf, sans égard à l'âge. A Zurich, le salaire hebdomadaire fut en outre augmenté d'un franc; toute mesure de représailles fut interdite. Nous félicitons les ouvriers des transports de Zurich pour ce beau résultat.

— Au milieu du mois d'avril, le mouvement national des ouvriers brasseurs s'est terminé. Quelques dispositions du contrat national de 1920 nécessitaient une révision depuis longtemps déjà. Tandis qu'avant la guerre, les taux de salaires des ouvriers brasseurs étaient uniformes pour toute la Suisse, la guerre modifia cet état de choses par l'introduction de salaires de base, d'allocations de renchérissement, pour familles et enfants. Lorsqu'en 1920, ces allocations furent converties de nouveau en un salaire fixe, il se révéla impossible de réintroduire dans le tarif des salaires uniformes.

Les revendications des ouvriers brasseurs tendaient à obtenir par la révision du contrat en vigueur, en première ligne, la réduction à trois des cinq classes existantes. En outre, la durée du travail pour les camionneurs devait être définie clairement et les conditions de travail des convoyeurs ainsi que des ouvriers saisonniers devaient être réglées conformément à la nature de leur travail. En plus, il était présenté quelques revendications pour l'amélioration des dispositions concernant les indemnités accordées en cas d'accidents et de maladie.

L'Union suisse des brasseries refusa d'abord de faire n'importe quelle concession et proposa la prorogation de la validité du contrat national actuel pour une année. C'est seulement après trois entrevues qu'il fut possible de lui arracher quelques concessions.

La réduction des classes de salaire de 5 à 3 fut repoussée énergiquement par les représentants des brasseries. En revanche, la différence entre le taux des salaires de la première et de la cinquième classe fut abaissé. Les ouvriers saisonniers passent après 52 semaines d'activité dans la même brasserie dans la classe plus élevée des ouvriers permanents. Il fut créé une nouvelle catégorie de salaires pour les convoyeurs. Il fut obtenu pour les ouvriers une augmentation de salaire de 3 à 6 ct. par heure et de 5 à 6 fr. par quinzaine. Les propositions des ouvriers concernant la réélementation de la durée du travail pour les camionneurs furent repoussées.

Après une discussion approfondie, une conférence des représentants des ouvriers brasseurs accepta le 13 avril 1925 les propositions des brasseries, quoique les concessions faites soient considérées comme insuffisantes. Le contrat en vigueur fut prorogé jusqu'au 31 mars 1927, et les concessions accordées furent fixées, pour la durée du contrat, dans une annexe spéciale. Il est très probable que si l'organisation des ouvriers brasseurs avait été meilleure, le succès de leur action eût été plus réjouissant. La tâche des ouvriers brasseurs consistera donc à se livrer à un travail d'éducation et de propagande incessant, afin d'augmenter leur effectif et de consolider leur organisation.

Cheminots. Les directions du Berne-Muri-Worb-Bahn et du Worblentalbahn ayant accepté les dernières conditions du personnel, le conflit a pris fin au milieu de mai et la mise à l'interdit prononcée sur ces deux entreprises a été levée. Ici également, c'est grâce à la ferme attitude du personnel que ses légitimes revendications purent triompher.

Lithographes. Selon le rapport annuel, l'effectif de l'Union suisse des lithographes s'est accru de 937 à 974 pendant l'exercice. Le nombre des sections (14) est resté le même.

Les comptes annuels accusent fr. 232,101 aux recettes et fr. 151,809 aux dépenses; ils bâclent donc par un excédent de recettes de fr. 80,292. Il fut versé fr. 38,286 en secours de maladie, fr. 22,777 en secours d'invalidité, fr. 3750 en secours de décès, fr. 20,725 en secours de chômage, de voyage et de déménagement et fr. 26,366 en secours de grève. A fin 1924, la fortune totale de l'Union se monte à fr. 680,132.

Le rapport oriente amplement sur la situation dans la lithographie et sur l'activité des instances fédératives dans le domaine de l'organisation syndicale. Il est rapporté très en détail sur le conflit de Laupen et il est à regretter qu'ici également d'odieuses accusations à l'adresse de la Fédération suisse des typographes et de l'Union syndicale suisse, occupent autant de place.

Ouvriers métallurgistes et horlogers. La grève des serruriers de Berne dure toujours avec la même intensité. Les patrons ont fait parvenir aux ouvriers un manifeste dans lequel ils déclarent que l'exposé paru dans la *Metallarbeiter-Zeitung* est faux. Les patrons prétendent ne pas avoir repoussé sans autre les revendications des ouvriers. A cette allégation, nous répondons que les représentants des patrons n'ont pas fait la plus petite concession, qu'ils acceptèrent les revendications des ouvriers « pour examen » et que la Fédération des maîtres serruriers les rejeta. Plus les représentants des ouvriers firent de concessions et plus les représentants des maîtres serruriers se montrèrent rénitents. Une circulaire du secrétariat des arts et métiers a révélé entre temps que les maîtres serruriers sont appuyés énergiquement par l'Union des arts et métiers. Les serruriers de Berne sont fermement décidés à lutter jusqu'au bout. La place de Berne reste sévèrement à l'interdit pour les serruriers de tout genre.

La grève survenue dans la maison *Vogt-Gut*, à *Arbon*, dure toujours. Des pourparlers ont eu lieu devant l'Office de conciliation, mais ils n'ont pas abouti, car la maison en cause ne parut pas disposée à faire la moindre concession et l'office de conciliation présenta une proposition inacceptable pour les ouvriers. La dite maison reste donc aussi sévèrement à l'interdit.

Métallurgistes et horlogers. Depuis 1923 les serruriers de Berne se sont efforcés d'entrer en pourparlers avec les patrons dans le but de régler par contrat les conditions de travail. Mais ceux-ci trouvèrent toutes sortes de prétextes pendant longtemps pour ne faire aucune concession. En octobre 1924, les patrons présentèrent un projet de contrat élaboré par eux, mais qui ne contient justement aucune disposition concernant les questions essentielles. Ils refusèrent d'admettre des salaires minima ainsi que la moindre augmentation de salaire. Il fut déclaré aux ouvriers qui insistaient pour que leurs revendications soient admises dans le contrat qu'elles étaient indiscutables pour les patrons. Les négociations furent alors interrompues jusqu'au printemps 1925. Vu que les patrons persistent encore maintenant à ne vouloir faire aucune concession, 200 serruriers viennent d'entrer en grève, y compris le personnel de la maison *Wiedemar*, fabrique de coffres-forts. La place de Berne est sévèrement mise à l'interdit pour les serruriers de tout genre.

Ouvriers du bois et du bâtiment. La grève des gypseurs, à Bâle, dure toujours avec la même intensité. Un grand nombre de gypseurs en grève, ayant trouvé de l'occupation ailleurs, sont déjà partis. Quoique une partie des maîtres gypseurs n'envisagent pas de bon œil la longue durée de la grève, ils sont engagés par l'Union économique à ne faire droit à aucune des revendications ouvrières. Les gypseurs en grève sont bien unis et sont fermement décidés à continuer la lutte jusqu'à ce qu'ils aient obtenu gain de cause. La place de Bâle reste donc sévèrement à l'interdit pour les gypseurs.

Personnel de la broderie. La Fédération du personnel de la broderie a tenu le 3 mai à Flawil son assemblée des délégués, à laquelle assistaient des représentants de toutes les sections.

Le rapport annuel du président central fut approuvé et les comptes de l'exercice adoptés conformément aux propositions de la commission centrale des comptes. Une proposition de la section de Degersheim tendant à la suppression de la place du deuxième secrétaire fut repoussée. Une proposition demandant une augmentation de 50 % des cotisations des membres subit le même sort en considération de la situation des salaires actuels. L'assemblée accepta ensuite à l'unanimité les résolutions en faveur de l'initiative Rothenberger et des revendications des ouvriers et employés au sujet des conditions de travail dans l'industrie de la broderie. L'assemblée des délégués entendit ensuite un rapport sur l'assurance-chômage, après quoi une courte discussion eut lieu. Après avoir élu les différentes instances fédératives, lesquelles ne subirent pas de notables modifications, le président leva la séance.

Relieurs. La Fédération suisse des relieurs signale, dans son rapport annuel qui vient de paraître, une légère diminution de l'effectif également pour l'année 1924; celui-ci a passé de 1152 à 1081. C'est la section de Vevey qui contribue le plus à ce fléchissement du nombre des membres, car son effectif est descendu de 130 à 82. Le nombre des sections (21) n'a subi aucune modification.

Ce rapport bien documenté contient un exposé succinct sur la situation des différentes sections de la fédération.

dération, ainsi que de nombreux tableaux sur les différentes institutions de secours.

La caisse générale accuse un solde passif de fr. 14,116. Toutefois, il faut tenir compte ici qu'un solde passif de fr. 14,512 de l'année précédente a été repris, ce qui fait que les recettes et les dépenses se sont à peu près équilibrées pendant l'année de gestion. Il a été versé en chiffres ronds fr. 7000 en secours de chômage, fr. 28,000 en secours de maladie et d'accouchement, fr. 2000 en secours de décès.

Les recettes totales de la fédération pour 1924 s'élèvent à fr. 115,975, tandis que les dépenses se montent à fr. 76,672. La fortune totale atteint à fin 1924 la somme de fr. 224,284.

Secrétariat des Grisons. Le secrétariat ouvrier du canton des Grisons publie son rapport pour 1924 dans une brochure de 20 pages. Il débute par un aperçu sur la situation économique de la Suisse et du canton des Grisons. La campagne menée à l'occasion de la révision de l'article 41 de la loi sur les fabriques apporta au secrétariat un beau succès.

Des chapitres sont consacrés à l'assurance-chômage, la protection des locataires, les mouvements de salaire. Il fut donné 850 renseignements juridiques à 633 syndiqués et 217 non syndiqués. Une somme de 11,003 fr. fut encaissée pour le compte de personnes ayant recouru au secrétariat pour régler des litiges.

Secrétariat ouvrier de l'Oberland zurichois. Ce secrétariat donna selon son rapport pour 1924 au total 8553 renseignements à 4551 clients. De ce nombre, 1867 étaient syndiqués et 2684 non syndiqués. Le règlement de litiges fit passer entre les mains du secrétariat la somme de 30,770 fr.

Le nombre des adhérents au secrétariat fut de 1025 membres répartis dans 18 sections. Les comptes annuels présentent un déficit de 1291 fr.

Tisserands à points plats. Il résulte du rapport annuel de cette fédération que l'année écoulée ne leur a pas apporté d'améliorations. Il est vrai que ça et là les tisserands sont plus occupés que précédemment, mais les salaires étaient si bas qu'avec les conditions de vie actuelles, ils permettaient à peine une existence digne d'un être humain. Cette misère fut accrue au moment où le Conseil fédéral abrogea totalement les dispositions d'assistance-chômage, mesure qui jeta maintes pauvres familles de tisserands dans le plus profond dénuement. Finalement, le canton d'Appenzell (Rhodes-Extérieures) ne put se soustraire à son devoir de sacrifier quelques deniers pour atténuer la détresse de ces familles. Il put ainsi être versé à ces dernières durant les mois d'hiver une modeste assistance.

Les mauvaises conditions de gain obligèrent de nombreux tisserands à chercher du travail dans d'autres branches d'industrie. Par conséquent, la Fédération des tisserands à points plats enregistra dans l'exercice écoulé de nouveau un recul de son effectif. Les 18 sections qu'elle compte englobaient à fin 1924 encore 800 membres. Espérons que l'année courante, dans laquelle cette fédération célébrera le 25^{me} anniversaire de sa fondation, procurera en outre aux tisserands une amélioration de leur situation économique et sociale.

L'assemblée des délégués eut lieu comme d'habitude le jour de l'Ascension, cette fois à Speicher. A part les délégués de tout le canton d'Appenzell, parmi lesquels on remarquait maintes têtes caractéristiques, plusieurs représentants de fédérations amies ainsi que de l'Union syndicale, assistèrent à l'assemblée.

Le rapport annuel et les comptes de l'exercice furent accepté sans discussion. L'élection des membres du comité central et de la commission se fit par la confirmation des titulaires (président: Langenegger, Trogen; vice-président: Eugster-Züst; secrétaire: Keller; cais-

sier: Pfändler). Il fut accordé la compétence au comité central de réviser les statuts dans le sens d'une adaptation à la loi de subvention pour l'assurance-chômage, et, en cas de nécessité, de convoquer une assemblée de délégués extraordinaire.

Le comité central fut autorisé à attribuer un montant maximum (à prélever sur la caisse fédérative) de fr. 4000.— à la caisse de chômage. En outre, il fut décidé d'augmenter de 20 jours la durée du droit au secours de la caisse de chômage.

Immédiatement après l'assemblée des délégués fut célébré par une participation nombreuse des membres de la fédération et une quantité respectable de vétérans à barbe grise, le 25^{me} anniversaire de la fondation de la fédération. Prinrent la parole à cette occasion le président de la fédération, camarade Langenegger; le représentant de l'Union syndicale, camarade Dürr, et le représentant de la Fédération des ouvriers du textile, camarade Nussbaum. Outre l'hommage général qui fut rendu à la fédération et à l'œuvre qu'elle a accomplie, on loua l'activité du camarade Eugster-Züst, auquel, en sa qualité de «prédicateur des tisserands», à Hundwil, doit être attribué le mérite principal de la création de la fédération et de son heureux développement jusqu'à ce jour, en dépit des multiples difficultés.

Le camarade Eugster fut aussi l'homme à la hauteur pour faire un discours de circonstance bien senti et pour retracer en termes émouvants l'histoire de la fédération. Les premiers efforts des dix fondateurs peuvent en effet être comparés à l'histoire des 28 pionniers de Rochedale, qui fondèrent la première société coopérative de consommation. Cette petite fête fut encadrée de jolis chants et par la distribution de diplômes aux membres appartenant à la fédération depuis 25 ans.

Puisse cette modeste fête avoir contribué à la consolidation de la fédération et à la rendre capable de surmonter également la crise extraordinaire qui sévit actuellement dans l'industrie à domicile du canton d'Appenzell. Nous souhaitons ardemment que pour nos camarades des montagnes appenzelloises se lève bientôt l'aurore de jours meilleurs.

Typographes. Selon son rapport annuel, la Fédération suisse des typographes comptait à fin 1924 32 sections avec 4978 membres; comparativement à l'année précédente, cela signifie une augmentation de 36 membres. La caisse générale accuse fr. 665,899 aux recettes (dont fr. 494,190 en cotisations de membres), et fr. 495,524 aux dépenses. Il a été versé fr. 368,043 en secours de chômage; ce chiffre élevé est une preuve que la crise dans l'imprimerie n'est pas encore passée.

Les comptes annuels de la caisse de maladie, d'invalidité et de décès accusent fr. 833,086 en recettes et la même somme en dépenses, en laissant un solde de fr. 62,285. Il fut versé fr. 219,819 en secours de maladie, fr. 222,065 en secours d'invalidité et fr. 24,665 en secours au décès. La fortune de la caisse à fin 1924 se monte à fr. 1,822,685.

Le rapport contient en outre un exposé détaillé sur les conditions syndicales pendant l'année de gestion, de courts rapports des différentes sections, ainsi que les rapports d'activité des diverses instances fédératives.

Union ouvrière du district de Winterthour. L'Union ouvrière de Winterthour présente son rapport d'activité pour 1924. Ormis la campagne contre la révision de l'article 41, où la classe ouvrière de Winterthour s'est distinguée, le rapport ne signale pas d'autres actions sur le terrain politique. Le domaine syndical n'en fut que plus vivant. Dans deux établissements, la classe ouvrière protesta contre l'introduction de la semaine de 52 heures, qu'elle avait refusée d'admettre. La lutte engagée à ce sujet ne fut malheureusement pas d'un résultat brillant par le fait que les com-

unistes crurent pouvoir s'emparer de ce mouvement pour des fins utiles à leur parti politique.

Des chapitres spéciaux sont consacrés aux travaux de la commission d'éducation, aux renseignements juridiques et au mouvement coopératif. 6371 renseignements juridiques furent accordés en 1924.



Dans les autres organisations

Fédération des employés techniciens. A fin mars eut lieu, à Baden, l'assemblée des délégués de la Fédération des employés techniciens. Après l'élection du bureau du jour, on passa à la discussion du rapport annuel, qui fut adopté après un vif débat. Le principal objet de la discussion fut la question des rapports avec les autres organisations et l'activité politique. On exprima en général l'opinion que la Fédération des employés techniciens devait uniquement s'occuper de questions économiques.

Les comptes de l'exercice et le rapport sur le mouvement des membres furent également adoptés. Il fut ensuite discuté du travail des prochains mois et exigé qu'il soit voué une plus grande attention à toutes les questions qui touchent directement ou indirectement les employés techniciens. Concernant le résultat de la délimitation entre l'Union syndicale et la Fédération des sociétés suisses d'employés, il ne sera pris position qu'après la fin des pourparlers en cause.

La direction de la Fédération des employés techniciens pour l'année courante fut confiée aux collègues de la section de Lucerne. Il fut donné aux délégués certaines directives au sujet du mouvement des membres et du travail interne.

Fédération des encaiseurs. La Fédération suisse des encaiseurs de la B.L.V.G. lance un appel à tous les encaiseurs pour les inviter à entrer dans son organisation. Il est relaté dans la circulaire que la situation des encaiseurs est devenue insupportable ensuite des exigences de la direction et qu'il ne leur est plus possible dans bien des cas de vivre convenablement. Il arrive que deux ou trois encaiseurs doivent encaisser dans le même rayon, parfois dans la même maison et dans la même famille. La fédération se fait un devoir de sauvegarder l'intérêt de ses membres à l'encontre de la société. Quelques renseignements sur l'activité de la fédération jusqu'à maintenant et sur les revendications actuelles sont mentionnés dans l'appel en cause. On sait que cette fédération a tenté de s'affilier à l'Union syndicale, afin d'acquérir une plus grande influence pour faire aboutir ses revendications.



Etranger

Salaires temporaires fixés par tarif en Allemagne. Le mouvement ascendant des salaires s'est, selon la *Gewerkschaftszeitung*, maintenu pendant le premier trimestre 1925. L'enquête s'étend à 25 localités, mais doit désormais reposer sur une base plus large. Lors de l'établissement des salaires moyens pour les divers endroits, il fut pris le taux des salaires de 20 professions différentes. Pendant que le gain à l'heure des ouvriers pleinement occupés oscille encore entre 41,1 pfennigs (Francfort s. O.) et 69,8 pfennigs (Cologne) à fin décembre 1923, il est monté à 63,2 (Francfort s. O.), respectivement à 87,0 pfennigs (Berlin) à fin mars. Le gain moyen, qui était partout de 52,3 pfennigs à fin décembre 1923, est monté à 75,4 pfennigs à fin mars 1925. Comparée à fin 1924, l'augmentation comporte 5,1 pfennigs ou 7,3 %.

Les salaires à l'heure des ouvrières sont sensiblement plus bas; ils varient dans l'industrie métallurgique, par exemple, entre 22 et 44 pfennigs, dans l'industrie textile (tisseuses) entre 31,4 et 60 pfennigs, dans la reliure entre 40,5 et 53,5 pfennigs et dans l'industrie chimique entre 25,8 et 44,8 pfennigs.

Des indications détaillées sur les salaires à l'heure dans les différentes professions et localités comprises par l'enquête complètent cette intéressante publication.

Danemark. A fin avril a éclaté au Danemark la grande lutte entre les ouvriers et les patrons attendue depuis longtemps. Pendant deux mois et demi, les arbitres officiels s'étaient efforcés de maintenir la paix. L'attitude intransigeante des patrons fit avorter toute action conciliatrice, malgré la modération observée par les syndicats.

Déjà longtemps avant le terme fixé, tous les patrons avaient dénoncé les tarifs conventionnels venant à échéance dans la période du 1er février au 1er avril 1925 et concernant 105,000 ouvriers affiliés à l'Union syndicale et 25,000 non organisés. Les patrons mirent en outre tout en œuvre pour traîner en longueur les négociations sur les contrats concernant environ 80,000 ouvriers, et arrivant à échéance déjà le 1er février. Ce faisant, ils cherchaient à ce que, en cas de lock-out, le plus grand nombre d'ouvriers possible soient atteints. Les patrons espéraient intimider les ouvriers par la menace de lock-out et comptaient ainsi que les contrats seraient renouvelés au moyen d'une entente générale élaborée par les arbitres officiels. Mais une telle solution, à laquelle on n'a jamais recours qu'à la dernière extrémité, a le désavantage de ne pas permettre une discussion approfondie des divers contrats ainsi que des dispositions ayant besoin d'être revisées. Les réductions ou augmentation de salaire, qui eurent lieu au cours de ces dernières années, sur la base du chiffre indice, touchèrent tous les ouvriers dans la même mesure, sans égard aux conditions spéciales ou aux taux des divers salaires. Vu que jusqu'à maintenant, dans la règle, une entente n'était réalisée qu'au dernier moment, aussi bien les patrons que les organisations ouvrières avaient pris l'habitude de refuser toute concession jusqu'à ce que les négociations soient portées devant l'office de conciliation. Lorsque les pourparlers entre les diverses fédérations n'ont pas abouti, toutes les questions litigieuses sont alors soumises à la dernière heure à l'office de conciliation et on essaye là de tout régler par une entente générale. Une telle manière de procéder rend toutefois impossible la prise en considération de tous les vœux particuliers, et cela a contribué à produire parmi les ouvriers un grand mécontentement.

Cette année, les choses se sont passées de même. Quoique les contrats soient arrivés à échéance dans les différentes professions, plusieurs d'entre elles n'avaient encore entamé aucun pourparler. Les ouvriers avaient présenté pour le renouvellement du tarif des revendications d'augmentations de salaire, en se basant sur le chiffre indice qui marquait la hausse. La Fédération des ouvriers de fabrique avait, en dehors de cela, demandé pour certaines catégories de membres une augmentation de salaire plus élevée.

Par contre, les patrons de quelques industries importantes exigeaient une réduction de salaire de 10 % et se refusaient à admettre le chiffre indice comme base de la réglementation des salaires comme cela avait eu lieu jusqu'alors.

Grâce au concours des arbitres officiels, il fut possible d'obtenir pour certaines professions une augmentation de salaire de 3 %. Dans l'industrie métallurgique, les patrons ne voulaient faire aucune concession et on en arriva au lock-out. La Fédération des ouvriers de fa-